Insee Analyses
Occitanie

N° 46
Juin 2017

Migrations résidentielles

L'Occitanie, une région attractive mais que l'on quitte aussi

En 2014, l'Occitanie figure parmi les régions les plus attractives de France : elle a accueilli 120 000 nouveaux arrivants au cours de l'année 2013 en provenance d'autres régions françaises. Dans le même temps, 93 700 personnes ont quitté l'Occitanie pour s'installer dans une autre région.
Les échanges migratoires sont nombreux avec l'Île-de-France ou les régions du sud. Les arrivées dans la région sont supérieures aux départs à tous les âges de la vie. L'Occitanie est particulièrement excédentaire pour les jeunes de moins de 20 ans, les trentenaires et les seniors de 60 à 65 ans.
Les retraités qui s'installent dans la région privilégient les départements littoraux. L'Occitanie est une des rares régions excédentaires pour les étudiants, avec l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes.
La région est également attractive auprès des actifs, qu'ils soient en emploi ou non, et en particulier auprès des cadres et professions intellectuelles supérieures. La mobilité de ces derniers vers d'autres régions est toutefois elle aussi élevée. La Haute-Garonne est au cœur de ces mobilités.

Sophie Pauvers, Insee

En 2014, l'Occitanie figure parmi les régions qui attirent le plus de résidents en provenance d'autres régions françaises *(figure 1)*. Elle a accueilli 120 000 nouveaux arrivants au cours de l'année 2013, hors migrations avec l'étranger *(champ de l'étude)*, ce qui la situe au 3e rang derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux d'entrée en Occitanie s'élève ainsi à 21,3 nouveaux arrivants pour 1 000 habitants, au 3e rang après la Corse et le Centre-Val de Loire *(figure 2)*.
Cependant, c'est aussi une région que l'on quitte, avec un taux de sortie de 16,6 habitants pour 1 000, dans la moyenne nationale (16,1 ‰). Cela représente 93 700 sortants durant l'année 2013.

Le solde migratoire, soit la différence entre le nombre d'entrants et de sortants, est positif ; il s'élève à 26 400 personnes. Ainsi, l'impact des migrations sur la population occitane est positif (+ 0,5 %), soit un gain de 5 migrants pour 1 000 habitants en un an ; il est élevé au regard des autres

1 Des échanges déséquilibrés avec les régions du nord de la France

Migrations résidentielles entre l'Occitanie et les autres régions en 2014

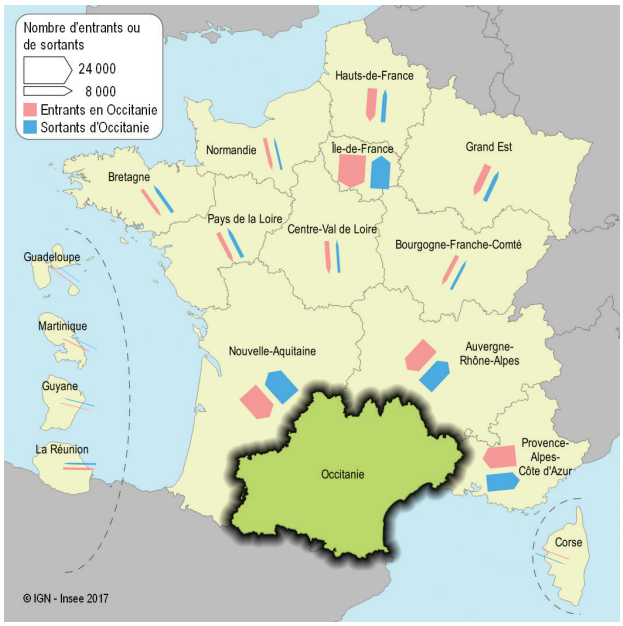

Source : recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

régions et situe l'Occitanie derrière la Corse, la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne, trois régions également attractives mais que l'on quitte moins.

Des échanges nombreux avec l'Île-de-France et les régions du sud

Dans ses échanges migratoires avec les autres régions françaises, l'Occitanie est excédentaire pour chacune d'entre elles, à l'exception de la Guyane où cela concerne des effectifs très faibles.

Les mouvements dans les deux sens sont nombreux avec l'Île-de-France et les régions limitrophes du sud (Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) *(figure 1)*. Les échanges avec ces quatre régions représentent 67 % des arrivées en Occitanie et 73 % des départs.

L'excédent migratoire est particulièrement important avec l'Île-de-France (+ 7 100 personnes), les Hauts-de-France (+ 4 600) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 3 600), trois régions densément peuplées. Les échanges avec les Hauts-de-France jouent nettement en faveur de l'Occitanie, avec plus de 2 entrants pour 1 sortant ; la région est aussi fortement excédentaire avec le Grand Est. *A contrario*, les mouvements sont plus équilibrés avec la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Occitanie excédentaire à tous les âges de la vie

Les motifs qui incitent à changer de région sont multiples et variables selon l'âge des personnes et le cycle de vie. Il peut s'agir de motivations professionnelles : réaliser une mutation professionnelle, trouver un emploi, poursuivre ses études. La mobilité peut aussi être d'ordre privé : venir s'installer dans une région ensoleillée, rejoindre ou suivre ses proches, retourner dans sa région d'origine… En Occitanie, le solde migratoire est positif pour toutes les tranches d'âge *(figure 3)*. Il est élevé chez les jeunes de moins de 20 ans (+ 8 400 personnes en un an), les jeunes adultes de 30 à 39 ans (+ 4 800 personnes) et les seniors de 60 à 64 ans (+ 3 400 personnes).
Les jeunes de 20 à 29 ans migrent beaucoup mais presque autant pour quitter la région que pour y venir. L'excédent migratoire pour cette tranche d'âge est de 2 400 personnes.

Si la région accueille en moyenne 6 entrants pour 5 sortants, l'écart est plus marqué pour les seniors de 60 à 64 ans, avec plus de 2 entrants pour 1 sortant. Ainsi, la région est dite sélective en faveur des seniors de 60 à 64 ans. Elle est toutefois moins sélective en faveur de ces seniors que la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine, à l'inverse de l'Île-de-France que quittent massivement les 60-64 ans. Dans une moindre mesure, l'Occitanie est également sélective en faveur des moins de 20 ans, des 35-44 ans, des 55-59 ans et des 65-69 ans (plus de 4 entrants pour 3 sortants).

2 L'Occitanie dans le peloton de tête des régions pour le taux d'entrants

Migrations résidentielles interrégionales en 2014

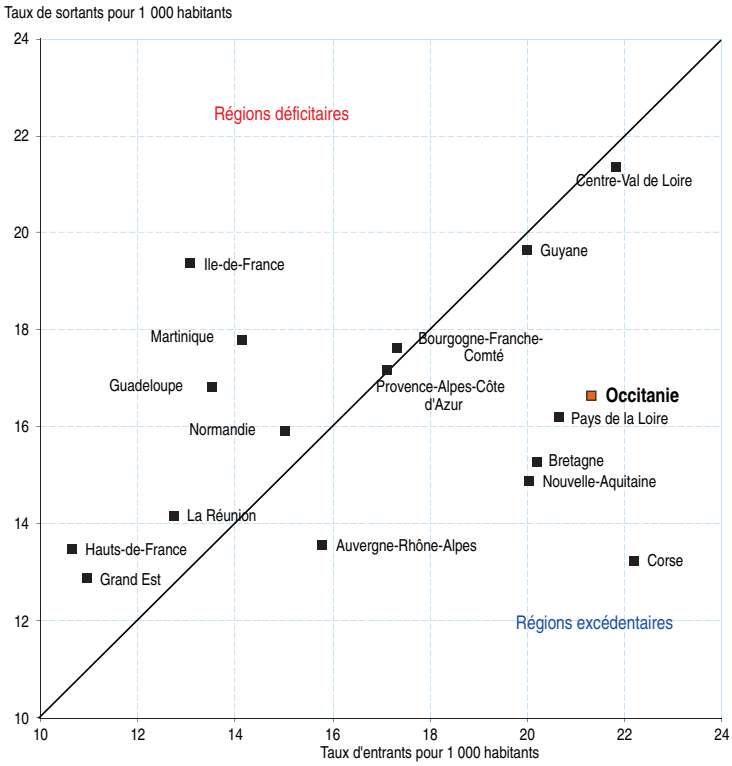

Source : recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

Les retraités issus d'une autre région privilégient le littoral

Le nombre de personnes inactives de 55 ans ou plus arrivant en Occitanie, rapporté à la même population déjà présente, est plus élevé en Occitanie que dans les autres régions, à l'exception de la Corse. En effet, le taux d'entrée de ces retraités ou futurs retraités[1] est de 11 pour 1 000, soit 16 700 nouveaux arrivants au cours de l'année 2013. Leur taux de sortie est un peu plus élevé dans la région qu'ailleurs en province, mais loin derrière l'Île-de-France. L'excédent migratoire pour cette catégorie de population reste largement positif, avec 5 900 personnes de plus en Occitanie en 2014 (23 % de l'excédent migratoire régional total). C'est l'excédent le plus élevé des régions françaises pour cette population, après la Nouvelle-Aquitaine (+ 7 600 personnes).

Ces retraités ou futurs retraités qui choisissent de s'installer en Occitanie privilégient les départements littoraux, avec des arrivées importantes dans l'Hérault, le Gard, les Pyrénées-Orientales et l'Aude *(figure 4)*. Les trois quarts de l'excédent migratoire des retraités et assimilés s'y concentrent. *A contrario*, la Haute-Garonne perd des inactifs

[1] Les inactifs de 55 ans ou plus migrant en Occitanie comprennent 90 % de retraités ou pré-retraités, 4 % de personnes au foyer qui peuvent accompagner un conjoint à la retraite et 6 % d'autres inactifs.

3 Des excédents migratoires plus importants chez les enfants, les trentenaires et les 60-64 ans

Bilan migratoire par âge en Occitanie en 2014

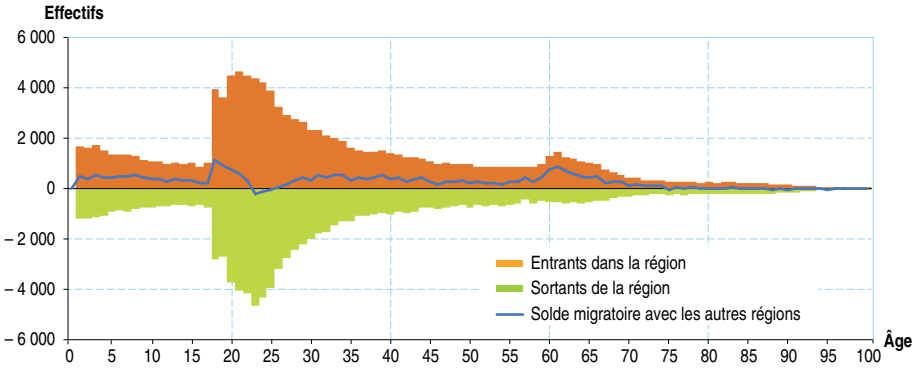

Source : recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

de 55 ans ou plus tandis que les Hautes-Pyrénées ont un solde migratoire quasi nul.
L'impact de ces migrations sur la population des inactifs de 55 ans ou plus est particulièrement fort dans certains départements, notamment le Lot (9 retraités supplémentaires pour 1 000), et la Lozère (8 pour 1 000). Ainsi, si le littoral séduit les nouveaux arrivants retraités, ces derniers ne délaissent pas pour autant les départements ruraux où ils pèsent davantage compte tenu de la population retraitée déjà présente.

L'impact de ces migrations liées à la retraite est particulièrement marqué sur l'aire urbaine de Perpignan (7 retraités supplémentaires pour 1 000 retraités résidents), loin devant celles de Nîmes et Montpellier (3 pour 1 000 chacune). *A contrario*, l'impact est négatif sur l'aire urbaine de Toulouse (– 1 pour 1 000).

Au sein même de la région, les migrations de ces personnes retraitées ou proches de l'âge de la retraite, qui résidaient déjà en Occitanie début 2013, sont très contrastées selon les départements : ces personnes quittent la Haute-Garonne de façon très nette, mais aussi dans une moindre mesure l'Hérault, au profit des autres départements occitans *(figure 4)*.

Des mobilités fréquentes chez les étudiants

Les migrations des étudiants *(définitions)* sont principalement liées aux possibilités offertes par les établissements d'enseignement supérieur et à leur attractivité. Elles répondent ainsi à des logiques différentes de celles du reste de la population. Forte de plusieurs pôles universitaires, dont deux d'envergure nationale, l'Occitanie est l'une des régions qui attirent le plus d'étudiants, derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Comme ces deux régions, elle est excédentaire pour cette catégorie de population. Ainsi, au cours de l'année 2013, 19 000 étudiants viennent habiter en Occitanie (soit un taux d'entrée de 87 pour 1 000 étudiants résidents) mais 16 500 (soit 76 ‰) en partent. L'excédent migratoire des étudiants (2 500 personnes) ne représente que 10 % de l'excédent migratoire total de la région.

En Occitanie, les flux d'étudiants se polarisent essentiellement sur les grandes aires urbaines de Toulouse et de Montpellier : celles-ci concentrent les trois quarts des étudiants arrivant dans la région courant 2013. Elles présentent un excédent migratoire d'environ 2 300 étudiants chacune *(figure 5)*. Si les flux concernant Toulouse sont bien plus nombreux que ceux de Montpellier, l'impact sur la population estudiantine est en revanche bien plus élevé à Montpellier qu'à Toulouse : 48 migrants pour 1 000 étudiants résidents contre 27 à Toulouse. Les aires urbaines de Nîmes et de Perpignan présentent des flux bien plus réduits et des soldes migratoires très faibles.

4 Le département de l'Hérault davantage prisé par les retraités venant d'autres régions

Bilan migratoire des inactifs de 55 ans ou plus par département en 2014

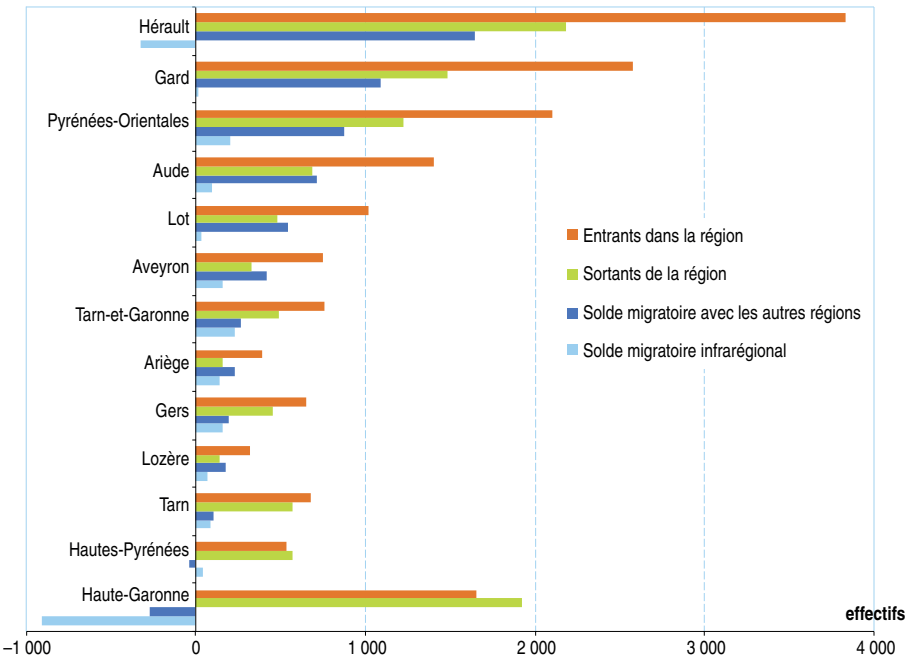

Source : recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

Les étudiants qui vivaient déjà en Occitanie début 2013 privilégient également les deux métropoles. L'excédent migratoire des entrées et sorties d'étudiants au sein de la région est 1,6 fois plus élevé pour l'aire urbaine toulousaine (+ 3 900) que pour celle de Montpellier (+ 2 400) *(figure 5)*.

L'Occitanie attire de nombreux actifs, en emploi ou non

La région est attractive auprès des actifs, qu'ils exercent une activité professionnelle ou recherchent un emploi : avec 62 800 arrivées[2] durant l'année 2013, le taux d'entrée pour cette catégorie de population est de 24 pour 1 000 actifs résidents. Cependant, les sortants sont également nombreux (52 900). Au final, l'excédent migratoire s'élève à 9 900 actifs, soit 38 % de l'excédent migratoire total de la région.

L'Occitanie est la 4e région de France au regard des nouveaux arrivants exerçant un emploi, en nombre absolu (43 200) comme en taux d'entrants (20 ‰). C'est aussi la 1ère région de France pour les nouveaux arrivants au chômage (19 600). Néanmoins, compte tenu du nombre relativement élevé de chômeurs dans la région, l'Occitanie ne se situe qu'en 5e position pour le taux (51 ‰). Ainsi parmi les actifs arrivant en Occitanie, on dénombre un peu plus de 2 actifs en emploi pour 1 actif au chômage, alors que ce rapport dépasse 5 en Île-de-France et 3 en

[2] Parmi ces 62 800 arrivées d'actifs, 4 900 sont étudiants.

5 Les métropoles, grandes gagnantes pour les migrations estudiantines

Bilan migratoire des étudiants dans les quatre plus grandes aires urbaines d'Occitanie en 2014

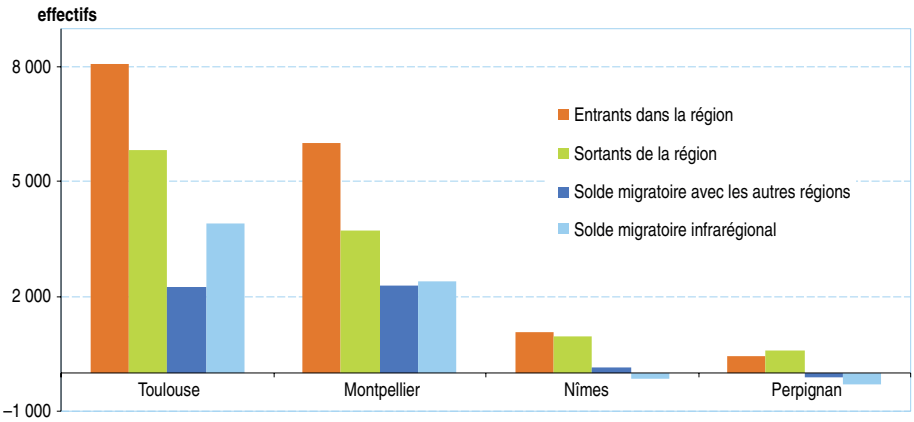

Source : recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

Auvergne-Rhône-Alpes. Cet indicateur situe la région en dernière position des régions de métropole.

Une forte mobilité des cadres

En Occitanie comme ailleurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont bien plus mobiles que les autres catégories socioprofessionnelles, qu'ils soient en emploi ou au chômage. Ils présentent à la fois le taux d'entrée et le taux de sortie le plus élevé de toutes les catégories : 32 entrants et 30 sortants pour 1 000 cadres résidents, soit 12 200 nouveaux arrivants et un excédent de 1 000 personnes en Occitanie. La région se situe ainsi en 4e position pour l'excédent migratoire des cadres. Néanmoins, compte tenu de la forte attractivité de la région sur les autres catégories de population, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs arrivant dans la région est réduite (20 %) et situe l'Occitanie à la traîne des régions.

Les professions intermédiaires, les employés puis les ouvriers ont des taux d'entrants variant dans une fourchette de 27 ‰ à 21 ‰, tous supérieurs aux taux de sortants (entre 22 et 17 ‰), en lien avec l'attractivité économique de la région. Sans surprise, les artisans, commerçants, chefs d'entreprises sont nettement moins mobiles, mais sont néanmoins excédentaires au jeu des migrations sur la région, tandis que les agriculteurs sont très peu enclins à la mobilité résidentielle.

Les migrations résidentielles de cadres et professions intellectuelles supérieures sont très concentrées au sein de la région. La Haute-Garonne est véritablement au cœur de ces échanges : elle regroupe à elle seule 40 % des cadres entrant dans la région et 42 % des cadres la quittant. Viennent ensuite l'Hérault et le Gard, également excédentaires avec les autres régions. L'aire urbaine de Toulouse concentre à elle seule plus de 40 % des entrées et 42 % des sorties de cadres et professions intellectuelles supérieures de la région. L'aire urbaine de Montpellier arrive loin derrière, avec 18 % des entrées comme des sorties.

Cependant, au jeu des migrations infrarégionales, la Haute-Garonne est déficitaire pour cette catégorie de population, en lien avec la poursuite de l'étalement urbain autour de l'agglomération toulousaine au delà des limites du département. ■

Source et Définitions

Les informations sont issues du **recensement de la population 2014** qui permet d'analyser, pour les personnes résidant en France début 2014, les migrations résidentielles au cours de l'année 2013.
Depuis le recensement de 2013, les migrations résidentielles sont donc mesurées sur un an, alors qu'elles étaient mesurées sur cinq ans ou plus auparavant. De ce fait, les comparaisons des volumes de migrations ne peuvent se faire directement avec les recensements antérieurs.

Les **caractéristiques sociodémographiques des migrants** sont celles déclarées au moment du recensement des personnes et non au moment de la migration. La nouvelle mesure des migrations résidentielles au recensement sur un an permet désormais d'approcher les caractéristiques des personnes au moment de la migration, compte tenu du délai très raccourci entre la date de l'enquête et celle de la migration.

Le **champ de l'étude** concerne les migrations résidentielles avec les autres régions françaises, y compris les DOM mais hors TOM et hors Mayotte.

Solde migratoire de la région : c'est la différence entre le nombre d'entrants dans la région, en provenance du reste de la France, et le nombre de sortants de la région, vers le reste de la France. On parle d'excédent migratoire lorsque le solde est positif et de déficit migratoire dans le cas inverse.

Taux d'entrants de la région (ou taux d'entrée) : c'est le rapport entre le nombre d'entrants dans la région et la population annuelle moyenne de la région.

Étudiants : il s'agit ici des personnes âgées de 16 à 29 ans titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat et inscrites dans un établissement d'enseignement post-secondaire. Dans cette étude, certains étudiants peuvent aussi être comptabilisés parmi les actifs (en emploi ou au chômage), s'ils déclarent par ailleurs exercer une activité professionnelle ou être à la recherche d'un emploi lors du recensement.

Population active : elle comprend les personnes déclarant à titre principal exercer une activité professionnelle à laquelle s'ajoutent les personnes se déclarant chômeurs et en recherche d'emploi au recensement. La situation des personnes vis-à-vis de l'activité est connue au moment du recensement dans leur région d'arrivée. La situation des partants avant leur départ d'une région n'est donc pas connue, d'autant que les raisons professionnelles peuvent justement être le déterminant de la migration. De ce fait, pour les actifs sortants de la région, la distinction entre actifs en emploi et chômeurs ne peut pas être effectuée.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directeur de la publication :
René HARDY-DESSOURCES

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus

• « Nouveaux arrivants dans la région en situation de chômage : entre raisons professionnelles et familiales », *Insee Analyses Occitanie* n° 34, décembre 2016

• « En 2014, un quart de la population qui déménage change de département », *Insee Première* n° 1654, juin 2017

Insee
Mesurer pour comprendre